STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 23 mai 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DES CHANGEMENTS DANS LA FORMULE DE FINANCEMENT FÉDÉRAL DU RÉTABLISSEMENT À LA SUITE DE SANDY

La FEMA approuve la demande du Gouverneur d'augmenter la part fédérale jusqu'à 90 % des coûts admissibles pour le rétablissement à la suite de Sandy; l'État et les municipalités touchées économiseront plus de 380 millions de dollars en coûts d'aide publique pour le rétablissement

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que l'État de New York a reçu la confirmation officielle de la FEMA disant que sa demande a été approuvée en vue de modifier la formule de financement fédéral pour la réponse et les coûts du rétablissement à la suite de l'ouragan Sandy. À la fin avril, l'État de New York a dépassé le seuil établi par la FEMA à 2 538 531 624 $ pour être admissible à la nouvelle formule de financement, 90 % de part fédérale et 10 % de part non fédérale, pour tous les coûts d'aide publique remboursable touchant la tempête. La formule était auparavant de 75 % de part fédérale et de 25 % de part non fédérale.

« Les répercussions de Sandy sur l'État de New York ont été considérables de bien des façons, mais les répercussions fiscales sur les gouvernements locaux et d'État ont été particulièrement nuisibles, a déclaré le Gouverneur Cuomo. En atteignant le seuil de financement fédéral pour les coûts de rétablissement suivant la tempête, les répercussions financières seront considérablement réduites en ce qui a trait à la part non fédérale des réparations de nos communautés. Je remercie nos partenaires fédéraux d'avoir approuvé cette mesure, qui soutiendra nos effets de rétablissement en cours. »

Dans l'avis officiel de la FEMA aujourd'hui, l'administrateur de la FEMA W. Craig Fugate a écrit : « J'ai déterminé que les dommages dans certaines régions de l'État de New York, à la suite de l'ouragan Sandy durant la période du 27 octobre au 8 novembre 2012, sont d'une gravité et d'une amplitude suffisantes pour que des arrangements spéciaux soient accordés sur le partage des coûts... J'amende ma déclaration du 30 octobre 2012... pour autoriser des fonds fédéraux dans toutes les catégories d'aide publique de 90 % des coûts admissibles totaux... »

Ayant atteint le seuil fédéral de 2 538 531 624 $ permettant de changer la formule de financement, la part non fédérale des coûts en lien est réduite de 634 632 906 % (25 %) à 253 853 162 $ (10 %), ce qui offre des économies de 380 779 744 $ à l'État et aux municipalités touchées.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

French